

## DELIBERATIONS PRISES EN 2014

### Séance du 10 janvier 2014 :

#### **01-2014 - Eglise de ST-JEAN-LAGINESTE 3<sup>ème</sup> Tranche – Travaux Intérieurs DEMANDE DE SUBVENTION FRI**

Afin de terminer la restauration complète de l'église la commune a prévu le décrépiage des enduits, sablage et rejointoiement des pierres (trois côtés), réfection du faux-plafond de la nef, réfection de l'électricité, installation d'un lustre chauffant, réfection des tableaux (chemin de croix et Christ en Croix), restauration des vitraux. Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à solliciter l'attribution d'une subvention au titre du Fonds Régional d'Intervention auprès de la Région de 4.500 € pour des travaux dont le montant total s'élève selon devis à 41 462.15 € HT

#### **02-2014 - Subvention au Collège Jean Lurçat de Saint-Céré**

Le Conseil Municipal décide d'attribuer une participation de 40 € par élève habitant notre commune au Collège Jean Lurçat de Saint-Céré pour un congrès sur la recherche mathématique proposé aux élèves inscrits aux ateliers « Math en Jeans ». Trois enfants de notre commune sont concernés par ce déplacement.

#### **03-2014 - Fixation Prix Service des Eaux à compter de 2014**

Le Conseil Municipal fixe les tarifs du Service des Eaux à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014 pour l'ensemble des abonnés comme suit :

- Coût abonnement 1<sup>er</sup> compteur = 80.00 € H.T.
- Coût abonnement par compteur supplémentaire = 40.00 € H.T.
- Coût du m3 consommé à partir du 1<sup>er</sup> m3 = 0.75 € H.T.

#### **04-2014 - Tarifs de location de la salle polyvalente**

Le Conseil Municipal approuve le modèle de convention d'utilisation de la salle polyvalente et fixe les tarifs de location pour les réservations effectuées après le 10 février 2014 comme suit :

<b>Jeunes de 18 à 25 ans</b> <i>(du samedi 9 heures au dimanche 18 heures)</i>	<b>En Euros</b>
. De la commune	25.00
. Extérieurs à la commune	80.00
<b>Familles</b> <i>(du samedi 9 heures au dimanche 18 heures)</i>	
. De la commune	35.00
. Extérieurs à la commune	120.00
<b>Associations</b>	gratuit
<b>Consommation électrique au Kw selon relevé</b>	0.30

#### **05-2014 - Avis sur le projet de modernisation de l'abattoir de Saint-Céré Enquête publique**

Le Conseil Municipal déclare que le dossier d'enquête publique concernant le projet de modernisation de l'abattoir de Saint-Céré n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

#### **06-2014 - Reclassement de la voirie communale**

Le Conseil Municipal confie à Madame le Maire le classement des chemins ruraux entretenus par la commune depuis des années en voies communales (article L.141-3 du code de la voirie)

#### **Séance du 18 mars 2014 :**

#### **07-2014 - Compte administratif 2013 de la Commune**

Le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2013 de la commune qui se résume ainsi :

- Excédent de fonctionnement : 129 192.93 €
- Déficit d'investissement : 28 579.57 €

#### **08-2014 - Compte administratif 2014 Service des Eaux**

Le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2013 du Service des Eaux qui se résume ainsi :

- Excédent de fonctionnement : 51 652.64 €
- Excédent d'investissement : 13 846.40 €

#### **09-2014 - Compte de gestion 2013 de la Commune**

Le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion de la Commune pour l'exercice 2013, dressé par Madame LAGARRIGUE-GOYETCHE, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

#### **10-2014 - Compte de gestion 2013 Service des Eaux**

Le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion du Service des Eaux pour l'exercice 2013, dressé par Madame LAGARRIGUE-GOYETCHE, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

#### **11-2014 - Affectation du résultat - Commune**

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

1) Couverture du besoin de financement de l'investissement (crédit au 1068 sur BP)	63 026.15
2) Restes sur excédents de fonctionnement (à reporter au BP ligne 002)	66 166.78

#### **12-2014 - Affectation du résultat Service des Eaux**

Le Conseil Municipal décide d'affecter en totalité le résultat d'exploitation de 51 652.64 € au compte 002 de la section de fonctionnement du Budget prévisionnel 2014.

#### **13-2014 - Budget Prévisionnel 2014 de la Commune**

Le Conseil Municipal vote le budget primitif 2014 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de :

- 212 289.78 € en section de fonctionnement
- 189 141.69 € en section d'investissement

#### **14-2014 - Budget Prévisionnel 2014 du Service des Eaux**

Le Conseil Municipal vote le budget primitif 2014 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de :

- 79 514.24 € en section de fonctionnement
- 75 091.38 € en section d'investissement

### 15-2014 - Taux d'imposition 2014

Le Conseil Municipal augmente les taux d'imposition 2014 des taxes locales somme suit :

	<u>TAUX 2013</u>		<u>TAUX 2014</u>
TH	5.83%	+ 1%	5.89%
FB	10.78%	+ 1%	10.89%
FNB	111.25%	=	111.25%

Le produit prévisionnel attendu est donc de 55 167 €

### Séance du 30 mars 2014 :

#### Election du Maire

Madame Monique MARTIGNAC est élue Maire de Saint-Jean Lagineste

#### Election des Adjoints

Monsieur Jacques TEYSSEDOU est élu 1<sup>er</sup> adjoint au Maire de Saint-Jean Lagineste  
 Monsieur Laurent DELPRAT est élu 2<sup>ème</sup> adjoint au Maire de Saint-Jean Lagineste  
 Monsieur Jean-Marc CHARTROUX est élu 3<sup>er</sup> adjoint au Maire de Saint-Jean Lagineste

### 16-2014 – Décision modificative n°1 – Budget Communal

Afin de rectifier une erreur qui s'est glissée dans le budget primitif, le Conseil Municipal décide de procéder au vote de crédits supplémentaires suivants, sur le budget de l'exercice 2014 de la Commune :

#### COMPTES DE DEPENSES

Chap.	Compte	Op	Nature	Montant
66	66111		Intérêt des emprunts et dettes	-34.84
023	023		VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	34.84
16	1641	OFI	Emprunt	34.84
				34.84

#### COMPTES DE RECETTE

Chap.	Compte	Op	Nature	Montant
021	021	OFI	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	34.84
				34.84

### Séance du 11 avril 2014 :

#### 17-2014 - Désignation d'un membre de la commission d'évaluation des transferts de charges de la Communauté de Communes du Pays de Saint-Céré.

Le Conseil Municipal désigne Madame Monique MARTIGNAC comme membre de la commission d'évaluation des transferts de charges de la Communauté de Communes du Pays de Saint-Céré.

### **18-2014 Désignation du correspondant « Défense »**

Le Conseil désigne Madame Yvette DELPRAT BALLARIN en qualité de correspondant « Défense » de notre commune.

### **19-2014 Désignation des délégués communaux à la Fédération départementale d'Energies du Lot**

Le Conseil Municipal désigne en tant que délégués à la Fédération Départementale d'Energies du Lot :

Délégués titulaires :

- Monsieur Jacques TEYSSEDOU
- Monsieur Jean-Marc CHARTROUX

Délégués suppléants :

- Monsieur Didier LACAM
- Madame Yvette DELPRAT BALLARIN

### **20-2014 Désignation des délégués aux différentes instances du SMPVD**

Le Conseil Municipal désigne :

- Pour la commission de bassin « Bave » du pôle Eau et Environnement :
  - TITULAIRE : Monsieur Jacques TEYSSEDOU
  - SUPPLEANT : Monsieur Jean-Marc CHARTROUX
- Pour la commission transversale « SCOT » :
  - TITULAIRE : Madame Monique MARTIGNAC
  - SUPPLEANT : Monsieur Jacques TEYSSEDOU

### **21-2014 Indemnité de Conseil au comptable**

Le Conseil Municipal accorde, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2014, une indemnité de conseil au taux maximum à Madame Josette GOYETCHE, trésorière au centre des finances publiques de Saint-Céré.

### **22-2014 Indemnités de Fonctions aux Maire et Adjoints au Maire**

Le Conseil Municipal fixe, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2014, le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire au taux maximal de 17% de l'indice 1015 et pour l'exercice effectif des fonctions d'Adjoint au Maire au taux maximal de 6.6% de l'indice 1015.

### **23-2014 Délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal**

Afin de favoriser une bonne administration communale le Conseil Municipal, pour la durée du présent mandat, décide de confier au Maire les délégations suivantes :

- prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables,
- conclure les marchés à procédure adaptée, dans la limite de 50.000 euros HT par achat,
- passer les contrats d'assurance et accepter les indemnités de sinistre y afférentes,
- prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières,
- accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges,
- fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts,
- fixer les reprises d'alignement,

- donner l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local.

### Séance du 16 juillet 2014 :

#### 24-2014 – DEMANDE DE DOTATION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE - Hameau de Pech-Rimat - Restauration d'une nouvelle voie de circulation avant échange - Aménagement carrefour RD 807/VC

- Mise en conformité de la nouvelle voie de circulation avant échange	
o Devis TPJ	9.695 € HT
- Aménagement carrefour RD 807/VC Pech-Rimat	
o Devis DDT	7.880 € HT
- Estimations acquisitions foncières (géomètre – notaire – terrain Basset)	3.000 € HT
- Estimation aménagement Terrain Basset	<u>1.000 € HT</u>
<b>TOTAL</b>	<b>21.575 € HT</b>

Afin de l'aider à financer ces travaux la commune sollicite du Conseil Général du Lot une dotation au titre des amendes de police de ..... 6.472 €  
Le solde étant financé par autofinancement ou emprunt soit ..... 15.103 €  
auquel sera ajouté la TVA correspondante au taux en vigueur.

#### 25-2014 - Fin de Mandat de Mr Jacques ROUGIE

Afin de remercier chaleureusement son ex-collègue Jacques ROUGIE pour toute son implication dans la bonne marche de la commune d'une part et, aussi, et surtout, pour tous les services qu'il n'a pas manqué de rendre au niveau de l'entretien des bâtiments et des espaces publics, le Conseil Municipal est heureux de lui offrir, en geste de reconnaissance, un micro-ordinateur portable Toshiba Sat Pro C70. La dépense sera imputée au compte 6232 « Fêtes et cérémonies » sur le budget 2014 de la Commune.

#### 26-2014 – Feux d'Artifice Fête votive

Le Conseil Municipal décide que la commune participera à hauteur de 50% aux frais engendrés par le tirage des feux d'artifice de la fête votive de la Commune. La dépense correspondante sera imputée au compte 6232 « Fêtes et Cérémonies » sur le budget 2014 de la Commune

#### 27-2014 – Décision Modificative N°2 – Budget Communal

Suite à l'attribution d'une subvention régionale de 4 500.00 € au titre du Fonds Régional d'Intervention pour la restauration intérieure de l'Eglise, le Conseil Municipal vote les crédits supplémentaires suivants sur le budget de l'exercice 2014 de la Commune :

#### COMPTES DE DEPENSES

Chap	Compte	Op	Nature	Montant
21	2158	82	Autres installations, matériel et outillage techniques	2 200.00
21	2151	79	RESEAUX DE VOIRIE	1 800.00
21	2135	85	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	500.00
				<b>4 500.00</b>

## **COMPTES DE RECETTE**

Chap .	Compt e	Op	Nature	Montant
13	1322	80	SubvFRI REGION	4 500.00
				<b>4 500.00</b>

### **28-2014 – Décision Modificative N°3 – Budget Communal**

Le Conseil Municipal procède au virement de crédits suivants sur le budget de l'exercice 2014 de la Commune :

#### **CREDITS A OUVRIR**

Chap .	Compt e	Op	Nature	Montant
77	7788		AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS	3 000.00
				<b>3 000.00</b>

#### **CREDITS A REDUIRE**

Chap .	Compt e	Op	Nature	Montant
77	775		PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATION	3 000.00
				<b>- 3 000.00</b>

### **29-2014 – Rapport sur le prix et la qualité de l'eau 2013 – RPQS**

Le Conseil Municipal approuve le rapport sur le prix et la qualité du service des Eaux 2013. Ce rapport est consultable en mairie.

### **30-2014 – Motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat**

La commune de Saint-Jean Lagineste soutient les demandes de l'AMF :

- réexamen du plan de réduction des dotations de l'Etat,
- arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense,
- réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales.

#### **Séance du 14 octobre 2014 :**

### **31-2014 – Subvention au Collège Jean-Lurçat pour classe de neige des 6<sup>ième</sup>**

Le Conseil Municipal attribue une participation de 25 € par enfant de la commune pour le projet « classe de neige » proposé aux élèves de 6<sup>ième</sup> du Collège Jean-Lurçat de Saint-Céré, soit un montant total de 250.00 €.

### **32-2014 - Participation de Monsieur Hourchmi aux travaux d'aménagement de la voie de Pech Rimat**

Une participation de 3500.00 €, payables en 3 fois, sera demandée à Monsieur HOURCHMI Grégory pour les travaux d'échanges de terrains et de mise en conformité de la nouvelle voie de Pech Rimat.

### **33-2014 – Achat d'un ordinateur pour Mme Le Maire**

L'ordinateur de Mme le Maire étant ancien et irréparable, le Conseil Municipal décide d'inscrire la somme de 1 000,00 € sur une nouvelle opération du budget 2014 de la commune pour l'achat d'un matériel neuf avec désinstallation et récupération des logiciels et des données, connexion réseau et déplacement.

### 34-2014 – Travaux de réfection du Four de Donat

Le Conseil Municipal ajoute la somme de 1500.00 € sur l'opération de réfection du four de Donat ; des travaux supplémentaires, notamment le mauvais état de la sole, ainsi que le passage de la TVA à 20% n'étaient pas prévus au devis.

### 35-2014 – Admission en non-valeur

Suite à la demande de la Trésorerie de Saint-Céré, le Conseil Municipal admet en non-valeur la somme irrécouvrable de 36.91 € correspondant à une partie de location de la salle des fêtes remontant à 2006.

### 36-2014 – Décision Modificative N°1 – Budget du Service des Eaux

Afin de régler la redevance pour pollution domestique du service des Eaux, le Conseil Municipal décide de procéder aux virements de crédits suivants :

#### CREDITS A OUVRIR

Chap.	Compte	Op	Nature	Montant
014	701249		Reversement à l'agence de l'eau pollution origine domestique	1 000.00

#### CREDITS A REDUIRE

Chap.	Compte	Op	Nature	Montant
022	022		Dépenses imprévues	-1 000.00

### 37-2014 – Taxe d'aménagement

La taxe d'aménagement instituée par délibération n°23-2011 est maintenue au taux de 1% sur le territoire communal à compter de 2015 et sera automatiquement reconductible d'année en année sauf renonciation expresse.

### 38-2014 – Décision Modificative N°4 – Budget Communal

Suite à la notification de subvention du Conseil Général au titre des amendes de police pour un montant de 8 366.91 € (concerne la mise en conformité de la voie d'accès au hameau de Pech Rimat et l'aménagement de visibilité de cette voie au carrefour avec la RD 807), le Conseil Municipal décide de procéder au vote de crédits supplémentaires suivants, sur le budget de l'exercice 2014 de la Commune :

#### COMPTE DE DEPENSES

Chap.	Compte	Op	Nature	Montant
21	2183	86	Matériel de bureau et matériel informatique	1 000.00
21	2135	85	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	1 500.00
21	2151	79	Réseaux de voirie	5 866.91
				8 366.91

#### COMPTE DE RECETTE

Chap.	Compte	Op	Nature	Montant
13	1342	ONA	Amendes de Police	8 366.91
				8 366.91